DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 mars 2023

CP20230321_13
id. 810

Le 21 mars 2023 à 14h30, les membres de la commission permanente, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10

Sont présents :
Mme BOURDONCLE, M. BERTELLI, M. BELLOC, M. BEQ, M. BÉSIERS, M. CROS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme NÈGRE, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :
M. ALBUGUES (pouvoir à Mme HEULLAND), Mme SARDEING (pouvoir à M. WEILL), Mme SINOPOLI (pouvoir à Mme BOURDONCLE).

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBERATION

RÉNOVATION DES FAÇADES DU CENTRE UNIVERSITAIRE

Le Département de Tarn-et-Garonne a engagé des travaux de restructuration du centre universitaire et la rénovation de la façade principale du bâtiment coté boulevard Montauriol.

Afin de compléter et de finaliser ces opérations, il est envisagé la rénovation des autres façades anciennes du bâtiment historique du site, largement dégradées par le temps, et qu'il convient de prendre en considération.

Le projet comporte les travaux suivants :

- Rénovation des façades Est et Ouest du pavillon de l'éducation,
- Rénovation des façades intérieures du pavillon de l'éducation,
- Réalisation d'un cheminement en stabilisé le long de la façade côté Ouest,
- Création d'un portail et rénovation du mur d'enceinte côté boulevard Hubert Gouze.

Le Département de Tarn et Garonne étant actionnaire de la société publique locale agence régionale de l'aménagement et de la construction (SPL ARAC) Occitanie, la maîtrise d'ouvrage de cette opération lui sera confiée par contrat de prestations intégrées.

Le mandataire est chargé de procéder à toutes les études et les consultations nécessaires à la réalisation de ce projet, au nom et pour le compte de la collectivité mandante, sur la base du programme détaillé en annexe.

Le montant total prévisionnel de cette opération, tel que détaillé ci-dessous, est arrêté à la somme de 990 250 € HT toutes dépenses confondues (valeur octobre 2022) :

- Travaux ……	800 000 € HT
- Maîtrise d'oeuvre ……	80 000 € HT
- Contrôle technique …….	10 000 € HT
- Coordinateur sécurité protection de la santé (SPS) ……...	5 000 € HT
- Frais divers …….	15 000 € HT
- Assurance ……	10 000 € HT
- Maîtrise d'ouvrage déléguée ……..	25 000 € HT
- Provision pour aléas et révisions (5 %) …	45 250 € HT
TOTAL HT …….	990 250 €

Le mandataire devra en outre respecter l'enveloppe financière définie par la collectivité.

Une autorisation de programme d'un montant de 1 500 000 € a été adoptée lors de la séance de l'Assemblée départementale du 14 février 2022, afin de permettre le lancement de cette opération.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le lancement de la nouvelle opération de rénovation des façades du centre universitaire, conformément à l'enveloppe financière, aux modalités d'organisation sous mandat de maîtrise d'ouvrage et au programme technique de l'opération, définis supra et en annexe.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/23
ID : 082-228200010-20230321-1087-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL